

L'assurance emprunteur lors d'un crédit immobilier

Ce que vous pouvez négocier en fonction de votre profil

	Montant de l'emprunt	Durée	Taux hors assurance	Taux assurance groupe	Taux assurance déléguée*	Quotité
Célibataire, 30 ans non fumeur	120.000 €	20 ans	1,70 %	0,27 %	0,09 %	100 % sur 1 tête
Couple, 38 ans fumeur / non fumeur	200.000 €	20 ans	1,50 %	0,30 %	0,10 %	100 % sur une tête et 50 % sur l'autre
déleg 50 ans non fumeurs	200.000 €	15 ans	1,45 %	0,30 %	0,40 %	50 % sur chaque tête

Quand ?

Avec la loi Lagarde il n'était possible de comparer les assurances qu'au moment de la négociation du prêt immobilier.

Le prêt immobilier étant chronophage, on n'avait plus envie de comparer et négocier une autre assurance de prêt.

La loi Hamon 2014, autorise les emprunteurs à résilier leur contrat d'assurance emprunteur jusqu'à 1 an après la signature de leur prêt immobilier.

Ce délai supplémentaire permet de comparer plus lentement les offres

d'assurance de prêt immobilier

L'amendement Bourquin 2018 autorise à changer d'assurance de prêt à la date anniversaire du contrat.

photo : D.R.